

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA SCOLARITÉ

DE LA SEINE-SAINT-DENIS

GUIDE POUR LES
PARTENAIRES





Ce livret est un outil de présentation générique des dispositifs d'appui à la scolarité à destination des professionnels du médico-social.

Il a pour objectif de fluidifier l'accès à l'information au soutien à la scolarité pour les personnes en situation de handicap sur notre territoire.

Ce travail collaboratif a été piloté par la Communauté 360 dans le cadre des missions qui lui sont confiées.



SOMMAIRE

1 ACCOMPAGNEMENT TOURNÉ VERS LES PROFESSIONNELS AU BÉNÉFICE DE L'ÉLÈVE: Equipe Mobile d'appui à la Scolarisation (EMASCO) - page 5

2 ACCOMPAGNEMENT TOURNÉ VERS L'ÉLÈVE:

- Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé Renforcé (PIAL Renforcé) - page 9

Accompagnement et soutien des publics TSA à l'école:

- Pôle de soutien à l'inclusion scolaire (PSAIS) - page 12

Accompagnement et soutien des publics avec Troubles psychiques à l'école:

- Inclusion Scolaire et Inclusion sociale (ISIS) - page 14
 - Equipe Mobile Ressources (EMR) - page 16
 - Dispositif de soutien à la scolarisation et d'insertion scolaire (DISSIS) - page 18
 - Dispositif de soutien à la scolarisation en lycée professionnel (DISLP) - page 20
-

3 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE:

Accompagnement et soutien des publics avec Troubles du neurodéveloppement à l'école:

- Dispositif d'autorégulation (DAR) - page 22
-

4 CARTOGRAPHIE

page 24

5 ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT : UE, ULIS, SESSAD ET AUTRES DISPOSITIFS

page 27

6 LEXIQUE

page 30



ACCOMPAGNEMENT TOURNÉ VERS LES PROFESSIONNELS AU BÉNÉFICE DE L'ÉLÈVE :

Equipe Mobile d'appui à la Scolarisation (EMASCO)

1





MISSIONS GÉNÉRALES

L'EMASCO (Équipe Mobile d'appui à la Scolarisation) a pour mission d'accompagner et de soutenir la communauté pédagogique de l'établissement scolaire pour l'accueil d'un élève en situation de handicap. L'EMASCO émet des préconisations et mène des actions de sensibilisation à destination des professionnels via différents outils permettant de mener à bien le projet inclusif de l'élève en situation de handicap.

PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble du corps pédagogique accueillant un enfant en situation de handicap tout TND* de la maternelle au lycée.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

L'EMASCO est composé de personnel éducatif et paramédical.

MODE DE SAISINE

Pour saisir l'EMASCO il est nécessaire de remplir une fiche saisine.

L'équipe pédagogique par le biais de l'enseignant ou du directeur remplit la fiche saisine.

Elle est ensuite transmise à la CASEBEP. La saisine est ensuite envoyée à l'IEN puis au service de l'EMASCO.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement varie en fonction des besoins. Des temps de rencontre et d'observation au sein de la classe sont proposés par l'équipe de l'EMASCO. **À la suite de cela, les professionnels de l'EMASCO émettent des préconisations à destination de l'équipe pédagogique.**

LES EMASCO SUR LE TERRITOIRE

Il existe deux EMASCO sur le département de Seine-Saint-Denis:

- 📍 L'EMASCO du Groupe SOS qui intervient sur les villes de Gagny, Villemomble et Neuilly-Plaisance.
- 📍 L'EMASCO de Vivre & Devenir intervient sur les villes de Bobigny et Le Blanc-Mesnil.



1

L'élève est dans un premier temps identifié par l'établissement. À la suite de ceci, l'enseignant scolaire remplit la fiche saisine.



2

La saisine est transmise au CASEBEP*. Elle est ensuite envoyée à l'IEH*.



4

L'IEH la transmet à l'EMASCO pour accord d'intervention.



5

L'EMASCO met en place son accompagnement en fonction du besoin.



6

Mise en place de temps de rencontres et d'observations au sein de la classe pour mettre en œuvre les préconisations.



7

Restitution des préconisations à l'équipe pédagogique.



8

Suite à son intervention l'EMASCO peut soit :

- Poursuivre le suivi de l'enfant ou saisir le PIAL Renforcé en fonction des besoins de l'enfant.
- Intervenir en complément du PIAL Renforcé.



9

Motifs de sortie de l'EMASCO :

- Rupture de scolarité
- Saisie des outils préconisés par les professionnels de l'EMASCO.





ACCOMPAGNEMENT TOURNÉ VERS L'ÉLÈVE :

- Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé Renforcé (PIAL Renforcé).
- Accompagnement et soutien des publics TSA à l'école:
Pôle de soutien à l'inclusion scolaire (PSAIS)
- Accompagnement et soutien des publics avec Troubles psychiques à l'école:
Inclusion Scolaire et Inclusion sociale (ISIS)
Equipe Mobile Ressources (EMR)
- Dispositif de soutien à la scolarisation et d'insertion scolaire (DISSIS)
- Dispositif de soutien à la scolarisation en lycée professionnel (DISLP)

2





MISSIONS GÉNÉRALES

Le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) Renforcé a pour mission l'accompagnement d'élèves en classe en situation de handicap. Les temps d'accompagnement sont ajustés en fonction des besoins de soutien à la scolarisation de l'élève. Les équipes interviennent de manière hebdomadaire et renforcée auprès des élèves. Un accompagnement individualisé est proposé à l'élève par des outils et des supports adaptés en fonction de ses besoins. L'accompagnement est axé autour de la posture de l'élève en classe.

PUBLIC CONCERNÉ

Le PIAL Renforcé intervient auprès des élèves du 1er degré et 2nd degré.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

Des professionnels éducatifs composent l'équipe du PIAL Renforcé.

MODE DE SAISINE

L'EMASCO réalise une saisine vers le PIAL Renforcé en s'appuyant sur la fiche mise à disposition par l'Éducation Nationale. Après sa validation, le PIAL Renforcé fait un retour de la fiche saisine vers l'EMASCO qui à son tour renvoie le document à l'Éducation Nationale pour autoriser l'accompagnement.

Il est nécessaire d'avoir une notification vers un ESMS*, non effective (IME* ou Sessad*).

De plus, l'enfant doit être scolarisé dans un établissement du périmètre d'intervention du PIAL Renforcé.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'élève est renouvelable en fonction des besoins de l'élève et des objectifs proposés par l'équipe éducative.

LES PIAL SUR LE TERRITOIRE

Il existe deux PIAL Renforcé sur le département de Seine-Saint-Denis:

📍 Le PIAL Renforcé de la Plateforme Ladoucette localisé à Drancy qui intervient sur les villes de Bobigny et Le Blanc-Mesnil.

📍 Le PIAL Renforcé de l'APAJH sur les villes de Neuilly-Plaisance, Gagny et Villemomble.



1

L'EMASCO réalise une saisine vers le PIAL Renforcé via la fiche de l'Education Nationale.

Critères:

- Notification MDPH
- En attente de place en établissement



2

L'Éducation Nationale autorise l'accompagnement du PIAL Renforcé auprès de l'élève.



3

L'accompagnement de l'élève est renouvelable, au regard de l'évolution de ses besoins.

Les temps d'accompagnement sont ajustés en fonction des besoins de soutien à la scolarisation de l'élève.

Un accompagnement individualisé est proposé à l'élève par des outils et des supports adaptés en lien avec ses besoins.

L'accompagnement est axé autour de la posture de l'élève en classe.

Le PIAL Renforcé peut intervenir en complément de l'EMASCO.



MISSIONS GÉNÉRALES

Le PSAIS (Pôle de soutien à l'inclusion scolaire) est une équipe mobile qui accompagne et soutient le pro-cessus d'inclusion d'élève en école élémentaire avec TSA. Le PSAIS intervient principalement pour travailler les prérequis aux apprentissages (posture de l'élève, communication alternative adaptée, discrimination vi-suelle, motricité fine). Il peut également être amené à proposer des temps de sensibilisations à l'autisme, à l'ensemble des enseignants des établissements scolaires accompagnés, ainsi qu'aux élèves de la classe de l'enfant en situation de handicap.

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves du 1er degré inscrits en école élémentaire diagnostiqué comme présentant un TSA.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

Un PSAIS est composé de professionnels éducatif pour mettre en œuvre son accompagnement.

MODE DE SAISINE

Pour saisir le PSAIS il est nécessaire de remplir une fiche contact. Cette dernière est disponible sur demande auprès de l'équipe du PSAIS. Les besoins sont identifiés par l'équipe pédagogique (AESH*, enseignant, directeur) qui assure la transmission à l'ERSEH ou CASEBEP. La fiche contact est ensuite transmise par l'ERSEH* ou le CASEBEP* au PSAIS. Une convention est signée entre l'école et le PSAIS.

La signature de l'autorisation parentale également un pré-requis.

La durée d'accompagnement du PSAIS peut être évaluée en fonction des besoins de l'enfant. L'équipe du PSAIS peut intervenir entre une à deux fois par semaine.

La priorité est donnée aux élèves avec des troubles du comportement et avec des risques de rupture de scolarité.

* Voir lexique

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée d'accompagnement du PSAIS peut être évaluée en fonction des besoins de l'enfant. L'équipe du PSAIS peut intervenir une à deux fois par semaine.

LES PSAIS SUR LE TERRITOIRE

Il existent deux PSAIS sur le département de Seine-Saint-Denis:

📍 Le PSAIS du groupe SOS qui intervient sur la commune de Saint-Denis.

📍 Le PSAIS de Vivre et Devenir qui intervient sur les villes d'Aulnay sous bois, Tremblay, Sevrans et Villepinte.





2

1

Ce sont les écoles qui sollicitent l'intervention du PSAIS par le biais de l'ERSEH* ou du CASEBEP* notamment au cours des RESS* des élèves concernés ou des retours enseignants au PSAIS.



2

Transmission de la fiche contact par l'ERSEH ou le CASEBEP au PSAIS.



3

La durée d'accompagnement du PSAIS est évaluée en fonction des besoins de l'enfant chaque fin d'année scolaire.



4

Un temps de sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et des enfants est ensuite proposé.



5

Motif de sortie du PSAIS :

- Rupture de scolarité
- Saisie des outils par les professionnels, et aboutissement des stratégies d'accompagnement avec les enfants.



MISSIONS GÉNÉRALES

Le dispositif ISIS (Inclusion sociale et inclusion scolaire) a pour mission d'intervenir auprès des enfants en situation de handicap psychique résidant à Saint-Denis. Il favorise l'inclusion scolaire de l'enfant en intervenant dans et en dehors de la classe (mise à disposition d'outils, aménagement du temps d'accompagnement de l'enfant, temps de sensibilisation aux professionnels et aux enfants de la classe). Également il participe à l'inclusion sociale de l'enfant en accompagnant son intégration dans des structures adaptées (groupes thérapeutiques, accueil de loisir...) et en accompagnant la famille en leur proposant un espace d'écoute et d'expression (groupe de parole famille, sorties culturelles et loisirs...).

PUBLIC CONCERNÉ

Les enfants de 0-12 ans en situation de handicap psychique de la ville de Saint-Denis, bénéficient de l'accompagnement d'ISIS.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée d'accompagnement est variable en fonction des situations et des besoins.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

L'équipe ISIS est pluridisciplinaire : éducateurs spécialisés, psychologues, pédopsychiatre.

📍 ISIS SUR LE TERRITOIRE

ISIS intervient sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis.

MODE DE SAISINE

La saisine est réalisée par les professionnels des lieux d'accueil de l'enfant (éducation nationale, crèches, centres de loisirs, CMP*, PMI*...) à travers une fiche contact.

Une autorisation parentale est également mis à disposition des familles.

L'orientation vers ISIS peut être réalisée par tout (Éducation Nationale, crèche, Centre Médico Pédagogique...).

Pour que ISIS intervienne, il est nécessaire que l'école en fasse la demande.



2

1

L'orientation vers ISIS est réalisée par tous professionnels connaissant l'enfant.

L'accord de l'enseignant est nécessaire pour toutes interventions à l'école.



2

- Intervention dans et en dehors de la classe (mise à disposition d'outils, aménagement du temps d'accompagnement de l'enfant, temps de sensibilisation aux professionnels et aux enfants de la classe).
- Participation à l'inclusion sociale de l'enfant en accompagnant son intégration dans des structures adaptées (groupes thérapeutique, accueils de loisirs, ESMS*...).
- Accompagnement de la famille sur des espaces d'écoute et d'expression (groupe de parole famille, sorties culturelles et loisirs...).
- La durée d'accompagnement est variable en fonction des situations et des besoins.



Fin de la prise en charge en fonction des besoins et après concertation avec les partenaires.

- Orientation vers un établissement spécialisé.
- Lorsque l'accueil à l'école se déroule sans problème.



MISSIONS GÉNÉRALES

L'EMR (Équipe Mobile Ressources) a pour vocation de répondre aux sollicitations des partenaires de terrain du secteur médico-social et de l'éducation nationale, se trouvant dans l'impasse dans la gestion de cas complexe d'enfants présentant des troubles du comportement. L'EMR est intégrée au sein d'un Dispositif ITEP. Ses interventions visent à évaluer, diagnostiquer (bilans, tests psychométriques etc.) et préconiser des orientations ou des solutions permettant de sécuriser le parcours de l'enfant et éviter les ruptures. Elle intervient également auprès des équipes pédagogiques pour les soutenir dans leurs difficultés et apporter des outils permettant d'adapter la prise en charge en classe et de diminuer les troubles du comportement. L'EMR, préconise également des orientations en milieu spécialisé et de soins afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves du 1er ou 2nd degré dont les troubles du comportement entrave leur scolarité.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de l'EMR dure entre 1 et 8 mois selon le besoin.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

L'équipe de l'EMR est composée de professionnels éducatifs et thérapeutiques.

📍 L'EMR SUR LE TERRITOIRE

L'EMR intervient sur l'ensemble du territoire de Seine-Saint-Denis.

MODE DE SAISINE

La saisine est réalisée par l'éducation nationale. Le directeur de l'école prend contact avec l'EMR par mail. En plus de la fiche de saisine, une fiche d'autorisation parentale est également envoyée à la famille. Après réception de celle-ci, une réunion est organisée à l'école en présence des parents.

Les directeurs/rices d'établissements scolaires peuvent contacter l'EMR par mail ou par téléphone. Une évaluation est mise en place par l'EMR afin d'observer l'enfant dans son milieu scolaire. En fin d'évaluation des préconisations sont indiquées (soins, prise en charge éducative ou médico-sociale ou démarche auprès de la MDPH*).



1

L'EMR intervient à la demande d'un établissement scolaire confronté aux difficultés d'un élève avec des troubles du comportement.

Elle peut aussi intervenir dans le cadre d'une situation complexe en classe. En amont une saisine est réalisé par l'Éducation Nationale avec une autorisation parentale.



2

Organisation d'une réunion d'Équipe de Suivi de Scolarisation (RESS*) à l'école en présence des parents et des partenaires.



3

Mise en place d'une évaluation par l'EMR afin d'observer l'enfant dans son milieu scolaire et soutien à l'équipe pédagogique.



4

Préconisations de l'EMR suite à l'évaluation lors d'une réunion de synthèse de fin d'accompagnement.



5

L'équipe de l'EMR sort de la situation à la fin de l'évaluation.





I.M.E. LIVRY-GARGAN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

2

DISSIS

MISSIONS GÉNÉRALES

Le DISSIS (Dispositif de soutien à la scolarisation et d'insertion scolaire) accompagne le jeune par un soutien spécialisé dans tous les lieux de vie de celui-ci : au sein de l'école, du domicile, du temps périscolaire, dans des activités périscolaires...

Il apporte un soutien à l'inclusion scolaire par le travail avec le jeune sur les compétences nécessaires. Il soutient les équipes scolaires par la transmission d'outils adaptés. En fonction des besoins constatés, des ateliers en groupe peuvent être réalisés.

PUBLIC CONCERNÉ

Le DISSIS intervient auprès des élèves porteurs d'un TND* du 1er degré et 2nd degré jusqu'à 15 ans uniquement.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée de l'accompagnement est définie par la notification MDPH*.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

Le DISSIS dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels éducatifs et paramédicaux.

📍 LE DISSIS SUR LE TERRITOIRE :

Le DISSIS intervient sur les villes de Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Coubron, Clichy-sous-bois, Montfermeil.

MODE DE SAISINE

La saisine se fait via un DUDA* ainsi que sur la plateforme Via trajectoire.

L'orientation est faite par la MDPH*, l'éducation nationale, le tissu associatif et les partenaires. L'admission se fait en quatre étapes : étude de dossier, entretien, période d'évaluation et passage en commission d'admission.



* Voir lexique



I.M.E. LIVRY-GARGAN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

2

DISSIS

Accompagnement à la scolarité
de l'enfant et de l'adolescent

1

L'orientation est faite par la MDPH, l'éducation nationale, le tissu associatif et les partenaires. La saisine est faite à partir d'un DUDA ou sur la plateforme Via Trajectoire.



3

La durée d'accompagnement se fait selon la durée indiquée dans la notification MDPH.



4

L'accompagnement prend fin :

- ✓ À la fin de la période du DIPC* signé.
 - ✓ À la fin de la notification délivrée par la MDPH
 - ✓ En cas de non-renouvellement de la commission,
 - ✓ Ou du refus de la personne pour son renouvellement de notification,
 - ✓ À l'initiative du service (après accord de la CDAPH)
 - ✓ En cas d'inadéquation entre les difficultés du jeune et les moyens de l'établissement,
 - ✓ En cas d'absentéisme régulier et non motivé,
 - ✓ En cas de non-respect du règlement de fonctionnement,
 - ✓ À l'initiative du jeune accompagné ou de son/ses représentants(s) légal(aux)
 - ✓ En cas de désaccord sur le projet personnalisé,
 - ✓ Ou cas de force majeure (déménagement...)
- Pour cela, un courrier en recommandé avec accusé de réception devra être adressé par le représentant légal à la direction du service.

2

L'admission au sein du DISSIS s'effectue selon une procédure encadrée, visant à garantir la cohérence entre les besoins du jeune et les missions du dispositif.

Elle comprend les étapes suivantes :

• Étude de dossier

Les dossiers transmis par les familles, les établissements scolaires ou les partenaires médico-sociaux font l'objet d'une analyse approfondie. Cette étape permet de vérifier l'éligibilité du jeune au regard des critères d'admission et des objectifs poursuivis par le dispositif.

• Entretien d'accueil

Un entretien est organisé avec le jeune et sa famille, éventuellement en présence de l'établissement d'origine ou des partenaires référents. Il s'agit d'un temps d'échange visant à préciser la demande, à identifier les attentes et à présenter le cadre de fonctionnement du dispositif.



• Période d'évaluation

Le jeune est accueilli pour une période d'évaluation, au cours de laquelle une observation pluridisciplinaire est conduite. Cette phase permet de recueillir des éléments objectifs sur les compétences, les besoins et les potentialités du jeune, en lien avec son projet de scolarisation et d'insertion.

• Commission d'admission

À l'issue de la période d'évaluation, une commission d'admission se réunit. Composée des professionnels du dispositif et, le cas échéant, de partenaire associés, elle statue sur l'admission définitive du jeune et valide les modalités de son accompagnement personnalisé.

* Voir lexique

MISSIONS GÉNÉRALES

Le DISLP (Dispositif de soutien à la scolarisation en lycée professionnel) accompagne des jeunes de 15 à 25 ans par un soutien spécialisé dans tous leurs lieux de vie : au sein du lycée, du domicile... Il permet un soutien à l'inclusion scolaire par le travail avec le jeune sur les compétences nécessaires, et l'accompagne vers l'obtention d'un diplôme qualifiant. Ce dispositif soutient les équipes scolaires par la transmission d'outils adaptés et s'appuie sur un partenariat existant avec les lycées professionnels de proximité.

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 15 à 25 ans, TND* présentant un risque d'échec scolaire ou de sortie du système scolaire sans diplôme.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

Le DISLP* dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels éducatifs et paramédicaux.

MODE DE SAISINE

La saisine se fait via un DUDA* ainsi que sur la plateforme Via trajectoire.

L'orientation est faite par la MDPH*, l'éducation nationale, le tissu associatif et les partenaires. L'admission se fait en quatre étapes : étude de dossier, entretien, période d'évaluation et passage en commission d'admission.

DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

6 mois, renouvelable une fois.

📍 LE DISLP SUR LE TERRITOIRE :

Le DISLP intervient sur les villes de Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, Romainville, Rosny-Sous-Bois, Noisy-Le-Sec et dans le département du Val-de-Marne sur les communes de Vincennes et Fontenay-sous-bois.



2

1

L'orientation est faite par la MDPH*, l'Éducation nationale, le tissu associatif et les partenaires.



2

La saisine est faite à partir d'un DUDA* ou sur la plateforme Via Trajectoire.



4

L'accompagnement sur le DISLP se fait durant 6 mois, renouvelable 1 fois.



3

• Étude du dossier

Le dossier envoyé par la famille, l'école ou les partenaires est examiné. Cela permet de vérifier si le DISSIS peut répondre aux besoins du jeune.



• Entretien d'accueil

Un rendez-vous est organisé avec le jeune et sa famille. C'est un moment d'échange pour mieux connaître son parcours, ses attentes et expliquer le fonctionnement du dispositif.

• Période d'évaluation

Le jeune est accueilli pendant une période d'observation. Cette étape sert à identifier ses forces, ses difficultés et ce qui pourra l'aider à progresser.

• Commission d'admission

Après cette période, une commission composée des professionnels du dispositif se réunit. Elle décide de l'admission définitive du jeune et propose un accompagnement personnalisé.

5

L'accompagnement prend fin :

- ✓ À la fin de la période du DIPC* signé.
- ✓ À la fin de la notification délivrée par la MDPH*
- ✓ En cas de non-renouvellement de la commission,
- ✓ Ou du refus de la personne pour son renouvellement de notification,
- ✓ À l'initiative du service (après accord de la CDAPH*)
- ✓ En cas d'inadéquation entre les difficultés du jeune et les moyens de l'établissement,
- ✓ En cas d'absentéisme régulier et non motivé,
- ✓ En cas de non-respect du règlement de fonctionnement,
- ✓ À l'initiative du jeune accompagné ou de son/ses représentants(s) légal(aux)
- ✓ En cas de désaccord sur le projet personnalisé,
- ✓ Ou cas de force majeure (déménagement...)

Pour cela, un courrier en recommandé avec accusé de réception devra être adressé par le représentant légal à la direction du service.

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

- Accompagnement et soutien des publics avec Troubles du neurodéveloppement à l'école:
Dispositif d'autorégulation (DAR)

3



MISSIONS GÉNÉRALES

Le DAR (Dispositif d'Auto-régulation) vise à favoriser l'inclusion à 100% en classe ordinaire pour des élèves diagnostiqués avec un TND (Trouble du neurodéveloppement). Ses missions sont d'encourager la gestion des émotions et l'acquisition des habiletés sociales tout en développant l'autonomie et en soutenant les apprentissages par l'auto-régulation.

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves avec TND* de l'école Eugénie Cotton à Rosny-sous-Bois.

COMPÉTENCES DISPONIBLES

L'équipe du DAR* est composée d'un enseignant, de professionnels éducatifs et d'un psychologue.

MODE DE SAISINE

Il n'y a pas de fiche de saisine. L'orientation est proposée en RESS* et validée par la CDAPH*.

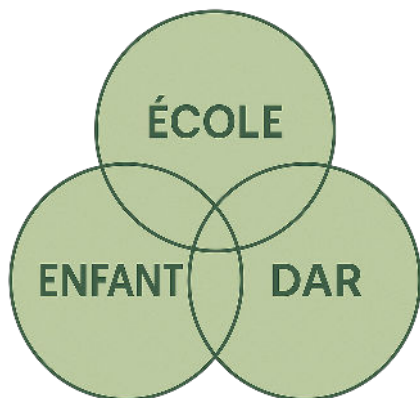
DURÉE & MODE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement par le DAR est possible pendant la durée de scolarisation de l'enfant dans l'école élémentaire Eugénie Cotton.

Les accompagnements peuvent être individuels, en groupe, en atelier et en tout lieu scolaire où évolue l'élève : classe, salle auto-régulation, sortie scolaire, périscolaire.

📍 LE DAR SUR LE TERRITOIRE :

Le DAR intervient sur la ville de Rosny-sous-Bois.



CARTOGRAPHIE

4



CARTOGRAPHIE

DISPOSITIFS D'APPUI À LA SCOLARITÉ
DE SEINE SAINT DENIS



ZONE D'INTERVENTION

- | | |
|---|---------------------------------|
| ● EMASCO - Groupe SOS | ● ISIS - Hôpital de La Fontaine |
| ● EMASCO - Vivre et Devenir | ● EMR - Mutuelle La Mayotte |
| ● PIAL Renforcé - Plateforme LaDoucette | ● DAR - APAJH |
| ● PIAL Renforcé - APAJH | ● DISSIS - IME Livry Gargan |
| ● PSAIS Groupe - SOS | ● DISLP - IME Jean Marc ITARD |
| ● PSAIS Vivre et Devenir | |



ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT : UE, ULIS, SESSAD ET AUTRES DISPOSITIFS

5



A L'ÉCOLE :

Il existe des unités d'enseignement (UE) de la maternelle jusqu'au collège qui ont pour objectif de permettre la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans un cadre adapté à leurs besoins, tout en leur offrant un enseignement de qualité, aligné autant que possible avec les programmes de l'Éducation nationale. Ces unités bénéficient d'une équipe pluridisciplinaire, combinant le monde de l'Éducation nationale et celui du médico-social (enseignant spécialisé, accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH), éducateur spécialisé, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, et parfois un médecin psychiatre ou un chef de service du secteur médico-social) pour offrir un accompagnement global et adapté aux élèves avec troubles du spectre autistique.

Comment se saisir des UE?

1. Observation: Identifier les besoins éducatifs particuliers
2. Dossier MDPH: Demander une orientation vers une UE via la CDAPH
3. Accompagnement: Se faire aider par l'école ou des professionnels
4. Suivi: Participer à l'élaboration du PPS et aux réunions
5. Coopération: Travailler avec les équipes pour un projet adapté

L'Unité d'Enseignement en Maternelle pour les élèves avec autisme (UEMA)

L'UEMA est une classe spécialisée implantée dans une école maternelle ordinaire, destinée à des enfants de 3 à 6 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), sans déficience intellectuelle sévère.

L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autonome (UEEA)

Les UEEA sont des dispositifs au sein des écoles primaires ordinaires, conçus pour accueillir des enfants atteints de troubles du spectre autistique. L'objectif est de leur permettre de suivre une scolarité adaptée en bénéficiant d'un accompagnement spécifique et d'une inclusion progressive dans les classes ordinaires.

L'Unité d'Enseignement en Collège Autonome (UECA)

Similaire aux UEEA, les UECA sont des unités d'enseignement destinées aux collégiens présentant des troubles du spectre autistique. Elles visent à offrir un cadre scolaire adapté, avec un encadrement spécialisé, tout en favorisant l'inclusion dans le collège et la poursuite du parcours scolaire. Ces unités bénéficient d'une équipe pluridisciplinaire, combinant le monde de l'Éducation nationale et celui du médico-social, pour offrir un accompagnement global et adapté aux élèves avec troubles du spectre autistique.

L'Unité d'Enseignement externalisée (UEE)

Accompagne des élèves qui sont pris en charge en IME, avec un temps de scolarisation assuré par un enseignant. Pour faciliter l'inclusion, certains IME organisent le temps d'enseignement dans une école (maternelle, élémentaire ou collège) directement dans des locaux mis à disposition. On parle dans ce cas d'une UEE (unité d'enseignement externalisée). Cela facilite grandement l'inclusion.

UE Collège

L'Unité d'Enseignement au collège est un dispositif permettant à des adolescents en situation de handicap ou ayant des troubles du développement, âgés de 11 à 15 ans environ, de poursuivre leur scolarité dans le cadre du collège, tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social renforcé.

L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire Unité d'enseignement (ULIS)

L'ULIS est une structure spécialisée intégrée dans une école, un collège ou un lycée, qui permet à des élèves en situation de handicap de suivre une scolarité adaptée, en lien avec une classe ordinaire avec des troubles cognitifs, autisme, troubles moteurs, troubles du langage, etc. Elle concerne les enfants et adolescents en âge scolaire (primaire, collège, lycée). Les élèves sont inscrits dans une classe ULIS mais participent aussi à certaines activités dans des classes ordinaires selon leurs capacités. Egalement, ils bénéficient d'un enseignant spécialisé (coordonnateur ULIS).

L'Unité de Scolarisation pour Adolescents avec Trouble du Spectre de l'Autisme (USA TSA)

Est une structure spécialisée qui accueille des adolescents de 12 à 16 ans (parfois jusqu'à 18 ans) présentant un TSA avec ou sans déficience intellectuelle, pour leur permettre de poursuivre une scolarité adaptée tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social renforcé. Elle s'adresse à des jeunes pour lesquels une scolarisation en milieu ordinaire, même avec ULIS ou SESSAD, n'est pas ou plus adaptée.

NOTIFICATION MDPH

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD)

Le SESSAD est un service médico-social qui accompagne des enfants ou adolescents ayant des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA) âgés de 0 à 20 ans tout en leur permettant de rester dans leur environnement habituel (école, domicile...).

Comment cela fonctionne?

L'enfant est scolarisé en milieu ordinaire (école classique).

Le SESSAD intervient en parallèle : il propose un suivi éducatif, psychologique, rééducatif (orthophonie, psychomotricité, etc.), souvent dans l'école ou à domicile.

Il convient de noter que certains Sessad n'interviennent pas exclusivement dans le cadre d'une scolarisation.

A LA MAIRIE

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE est un dispositif mis en place en France pour accompagner les enfants et adolescents (de 2 à 16 ans environ) qui rencontrent des difficultés scolaires, sociales, familiales ou de santé, sans forcément être en situation de handicap forcé. Il vise à prévenir le décrochage scolaire et à favoriser l'égalité des chances. Nous pouvons notifier qu'il existe un PRE par commune,

Pour tous renseignements contacter la Communauté 360 :

0 800 360 360

LEXIQUE

6



AESH: Accompagnant des élèves en situation de handicap

CASEBEP: Conseiller d'Aide à la Scolarisation des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

CASNAV: Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CMP: Centre médico-pédagogique

DUDA: Dossier Unique de Demande d'Admission

ERSEH: Enseignant référent de scolarisation de l'élève en situation de handicap

DAR: Dispositif d'Auto-régulation

DIPC: Document individuel de prise en charge.

DITEP: Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques

EMASCO: Équipe Mobile d'appui à la scolarisation

EMR: Équipe Mobile Ressources

ESAT: Établissement et service d'accompagnement par le travail

ESMS: Établissement social et médico-social

GEVASCO: Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

IEN: Enseignant référent de scolarisation de l'élève en situation de handicap

IEM: Instituts d'éducation motrice

IME: Instituts Médico-Educatif

IMP: Instituts Médicoprofessionnel

ISIS: Inclusion sociale et inclusion scolaire

ITEP: Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MDPH: Maison Départementale du Handicap

PIAL: Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (porté par les professionnels de l'Education Nationale)

PIAL Renforcé: Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé Renforcé

PMI: Protection maternelle et infantile

PRE: Programme de réussite éducative

PSAIS: Pôle de soutien à l'inclusion scolaire

RESS: Réunion d'Equipe de Suivi à la Scolarité

UECA: Unité d'Enseignement en Collège Autonome

UEEA: Unité d'enseignement élémentaire autisme

UEMA: Unité d'enseignement maternelle autisme

UE Collège: Unité d'enseignement collège

UE Lycée: Unité d'enseignement lycée

ULIS: Unité Locale d'Inclusion Scolaire

ULIS TSA: Unité Locale d'Inclusion Scolaire pour les Troubles du spectre de l'autisme

UPE2A: Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

UUEA: Unité d'Enseignement Élémentaire Autonome

SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD: Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TND: Trouble du Neuro-développement

POUR ENTRER EN CONTACT AVEC LES DISPOSITIFS :

 0 800 360 360

